



## SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES S.A.U.

### Chef de pôle

U.H.C.D. - S.M.U.R - Urgences  
D<sup>r</sup> Cl. PIOCH

### Responsable unité

#### Praticien hospitalier

UF urgences : D<sup>r</sup> C. BREGEON  
UF S.M.U.R. : D<sup>r</sup> L. BEBIEN  
UF U.H.C.D. : D<sup>r</sup> P. PINEL

#### Praticien hospitalier

D<sup>r</sup> J. BATIFOL - D<sup>r</sup> B. BERLHE - D<sup>r</sup> D. BOUVEROUX - D<sup>r</sup> C. CHAPUIS - D<sup>r</sup> F. CHATOUI  
D<sup>r</sup> B. DEPONTUAL - D<sup>r</sup> V. FOULQUIER - D<sup>r</sup> M-C. GODART - D<sup>r</sup> J-F. GUEDJ  
D<sup>r</sup> A. LALLEMENT - D<sup>r</sup> E. ORENBUCH - D<sup>r</sup> M. PEREZ - D<sup>r</sup> C. RAYSSEGUIER

#### Médecin assistant

D<sup>r</sup> A. BIDET  
D<sup>r</sup> L. BOUSSOUIRA

#### Cadre supérieur de santé

M<sup>me</sup> N. CHAVE

#### Cadres de santé

M. S. CHAUZY  
M<sup>me</sup> A. PONCE

#### Equipe paramédicale

# L'équipe de SOINS



**vous accueille et vous informe**

Hôpitaux du Bassin de Thau - St Clair

## LE SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES DES H.B.T.



Reçoit toute personne se présentant pour une urgence chirurgicale, traumatique, médicale et médico-socio-psychologique

Le service comporte deux entrées distinctes :

- l'une pour les piétons avec un accès direct dans la salle d'attente où vous êtes accueillis par une infirmière d'accueil et d'orientation qui prend note de votre motif de consultation, en informe le médecin d'orientation et vous dirige vers l'agent administratif.

- l'autre réservée aux pompiers et aux ambulances.

Quel que soit le mode d'entrée, le médecin évalue la gravité et la priorité des patients transportés ou arrivant d'eux-même.

Les médecins et l'équipe paramédicale vous prennent en charge. Cette prise en charge peut paraître longue. Elle est souvent liée à un nombre important de consultants et à la nécessité d'établir des priorités en fonction des critères de gravité mais aussi au temps consécutif à l'attente des résultats d'examen complémentaires nécessaires au diagnostic.

N'hésitez pas à vous adresser à une personne de l'équipe soignante pour avoir des précisions quant aux délais de soins. L'infirmier et le médecin d'accueil sont les plus à même de vous donner cette

information.

### Les familles

Afin de permettre une bonne prise en charge, de votre proche et des autres consultants, les familles sont invitées à demeurer en salle d'attente durant les soins. Elles peuvent toutefois être informées du déroulement des soins en s'adressant à l'infirmière d'accueil et d'orientation. En fonction de l'activité du service, nous pouvons accepter la présence d'un proche auprès des patients.

A votre sortie, assurez-vous d'avoir tous les papiers administratifs dont vous aurez éventuellement besoin :

- Certificats descriptifs pour les assurances,

- Certificat initial d'arrêt de travail, d'accident de travail ou dispense de sport ou d'école,

- Rendez-vous de consultation spécialisée nécessaire au suivi de votre pathologie initiale,

- Les radiographies seront récupérées à votre sortie.

L'interprétation définitive par le radiologue sera disponible sur demande auprès du secrétariat. Si une discordance lors de la relecture apparaît vous serez contacté par les urgentistes.

## LA CONSULTATION D'URGENCE



● **Est un secteur de consultation particulier :**

votre ordre d'arrivée ne détermine pas votre priorité de passage.

Pour éviter un trop long délai d'attente, le médecin urgentiste peut vous orienter vers la maison médicale ou un médecin traitant en vous informant personnellement.

● **Pour tout problème d'hébergement, vous pouvez contacter le S.A.M.U. social (115) ou l'association «Solidarité Urgences Sétoises» 04 67 46 08 92**

● **Le service des Urgences n'est pas habilité pour réaliser des soins ou examens prescrits en ville :**

- procéder à l'ablation de fils ou d'agrafes,

- établir la prolongation de votre arrêt de travail ou le certificat de reprise de travail ou le certificat final d'accident de travail,

- la poursuite des vaccinations,

- les pansements (sauf surveillance spécifique),

- l'ablation d'un plâtre en fin de traitement,

- le renouvellement ou la poursuite d'une prescription médicale,

Ces missions sont celles de votre médecin généraliste ou du spécialiste que vous pouvez consulter sur rendez-vous à son cabinet en ville.

*Merci de votre compréhension*

*L'équipe médicale  
et paramédicale  
du service d'accueil  
des urgences*



## QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Une salle d'attente vous est destinée afin de patienter de manière confortable.

Vous trouverez à proximité :

- un distributeur de boissons,
- une télévision
- une pergola à l'extérieur avec coin fumeur
- une salle d'attente pour les enfants avec télévision

Vous trouverez également :

- le secrétariat médical ouvert de 9h-17h du lundi au vendredi.
- au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment principal, une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) (9h30-12h - 13h30-17h) auprès duquel vous pouvez solliciter :
  - une aide pour résoudre vos problèmes de prise en charge des soins, des informations sociales, des conseils, des orientations.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES	
STANDARD :	04.67.46.57.57
P.A.S.S. (numéro vert) :	0800 82 82 42

*Pour le bien-être et la tranquillité de chacun  
merci de respecter ces consignes*



Conception : Service des urgences  
Réalisation : Reprographie des H.B.T.

Janvier 2018



Votre avis nous intéresse afin de nous aider à améliorer la qualité des prestations qui vous sont proposées. Merci de compléter le questionnaire de sortie à la fin de votre prise en soins. Et déposez le dans la boîte prévue à cet effet.